



Commune de Villard de Lans PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND TOPOGRAPHIQUE)

Légende :

Niveau de contraintes **	Nature du risque **
R Zones rouges (inconstructibles)	C, c : Crues rapides des rivières
B Zones bleues (constructibles sous conditions)	I, i : Inondations de plaine en pied de versant
□ Zones blanches (constructibles sans conditions particulières)	T, t : Crues des torrents et ruisseaux torrentiels
	V, v : Ravinelements et ruissellements sur versant
	G, g : Glissements de terrain
	P, p : Chutes de blocs et de pierres
	F, f : Effondrements, suffosion
	A, a : Avalanches

Pour les ruissellements sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25000
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à qui s'applique
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractère en majuscule pour les zones rouges), éventuellement complété par un indice numérique

--- Limite communale
- - - Limite de zone d'étude

